

# Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°4 . Avril. 2002

## 1<sup>ER</sup> TOUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES « ATTENTION DANGER »

La CFDT Interco Mairie d'Isle est indignée par le score de l'extrême droite. Un résultat inquiétant qui pourrait laisser présager le pire pour l'avenir de la démocratie si les forces syndicales et progressistes que nous représentons ne réagissent pas immédiatement. Notre syndicat appelle à faire barrage et à amplifier LA MOBILISATION ET LA VIGILANCE.

### UN CTP DEMANDE PAR VOTRE SECTION SYNDICALE

La réunion du Comité Technique Paritaire que nous avons demandée a eu lieu le mardi 12 mars 2002.

Nous avons pris cette initiative afin de suivre précisément la mise en place de l'accord RTT et pour faire des propositions de réajustement. Il était également urgent pour un agent contractuel CEC de la Résidence Fleurie d'avoir une réponse et un avis du CTP au sujet de son intégration.

### Un point sur la mise en œuvre de la RTT dans les différents services

Notre collègue André Mazaleyrat a fait la proposition suivante : laisser la possibilité à l'agent de cumuler ses 1,5 jours sur deux mois, soit pouvoir prendre 3 jours tous les deux mois. La gestion de la demi-journée est difficile à mettre en œuvre et apparaît inopérante.

Le Maire accepte l'idée d'un réajustement allant dans le sens du bon fonctionnement des services mais module sa décision en ce

qui concerne la possibilité de cumul de 3 jours sur un mois. Il retient l'aménagement suivant : **2 jours maximum sur 1 mois, 1 jour sur le mois suivant.** La possibilité de conserver 1,5 jours par mois est maintenue.

La proposition de Christian Béchade concernant la gestion d'un planning sur 3 mois au lieu de 6 est retenue par l'administration.

### L'intégration des contractuels (C.E.C, Emplois Jeunes...)

Hervé Faure soulève la question de l'intégration à **temps complet** d'Anne-Marie Parquet successivement sous C.E.S (3 ans) et C.E.C (5 ans) à la Résidence Fleurie.

Les deux représentants de la CFDT Interco (C. Béchade et H. Faure), après avoir rencontré Joëlle Penot, directrice de cette structure, en présence d'A.Marie Parquet, exposent les arguments suivants :

Nous estimons que si un recrutement doit intervenir, A.Marie Parquet est prioritaire pour les raisons suivantes :

- Sa compétence reconnue dans la

CFDT Interco . Mairie Isle

fonction d'animation après 8 ans de service

- Le caractère permanent de sa fonction d'animatrice (il existe une jurisprudence)
- La loi de résorption de la précarité définissant l'obligation d'intégration des contractuels
- La politique du Conseil Général visant depuis plusieurs années à impulser la mise en place de la fonction d'animation dans les maisons de retraite et les foyers logement
- La signature du protocole d'accord RTT qui prévoit la création d'1,5 poste.

Cette accumulation d'arguments favorables est explicite. Il existe également l'aspect humain, social et économique (un temps plein correspond au minimum vital). Mais l'administration, pour refuser le temps plein, a invoqué le prix de journée, la décision du Conseil d'Administration, la tutelle du Conseil Général, le joker habituel pour désamorcer toute négociation.

La décision retenue est l'intégration d'Anne-Marie Parquet à l'échelle 2 de la fonction publique territoriale comme Agent d'Animation pour une durée hebdomadaire de 30h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002. Cet agent rentre dans les effectifs à temps incomplet comme 2 autres agents affectés aux écoles qui font chaque année le vœu d'un passage à temps complet.

Il est intéressant de noter l'appréciation du Président concernant le suivi et l'accompagnement syndical d'A. Marie Parquet ; notre intervention n'ayant pas compté dans la décision finale.

Nous sommes intervenus néanmoins en toute humilité et nous avons le sentiment d'avoir rempli notre mission. Il n'est jamais inutile à notre avis d'insister, d'être à l'écoute de l'agent, d'argumenter notre position auprès de l'administration et il était primordial que le CTP donne officiellement un avis favorable avant le 1<sup>er</sup> avril.

## **La prise en compte de l'intégration d'un agent sous C.E.S et des Emplois Jeunes**

Nous avons demandé l'intégration de ces agents avant la fin de leur contrat estimant qu'ils remplissent des missions incontournables et répondent aux besoins du service public.

La Maire a réaffirmé son engagement de pérenniser ces emplois à l'échéance des contrats. En attendant, aucune raison de s'inquiéter. Seul bémol, et il est de taille pour les personnes concernées, le caractère précaire de leur situation, l'absence de véritable statut professionnel limite leur projet personnel et matériel.

## **Les créations d'emplois**

L'accord RTT signé prévoit 4 embauches dans les services de la Mairie et 1,5 à la Résidence Fleurie.

2 sont pourvus depuis le 1<sup>er</sup> février, Dominique Voriot, rédactrice aux services administratifs et Olivier Barre, agent de maîtrise qualifié aux espaces verts. 2 restent à créer, 1 aux services techniques et 1 au restaurant scolaire/écoles.

Les représentants syndicaux CFDT Interco vont poursuivre leurs actions au sein du Comité de Pilotage pour évaluer l'impact du manque de personnel sur les conditions de travail (risque d'intensification, faire le même travail en moins de temps) et sur la qualité du service public (moins de temps consacré aux usagers).





